

## FAIRE GAGNER LES REVENDICATIONS

Dans tous les établissements d'enseignement supérieur, dans tous les laboratoires, les actions solidaires sur un éventail très large de revendications ont gagné depuis des semaines une visibilité exceptionnelle. L'impact de la grève administrative continue, associée à la grève et à des initiatives inédites et des manifestations de masse (50 000 le 5 février, 100 000 le 10, plus de 50 000 le 19, encore plus de 35 000 le 26 durant des vacances universitaires) pèse fortement sur le gouvernement. Il ne peut plus ignorer ni les revendications ni la détermination unitaire qui se noue dans les AG, l'intersyndicale et la coordination nationale.

S'il est amené à des concessions, le pouvoir politique les souhaite *a minima* et espère en la fragilisation des forces qui portent la contestation de ses orientations. Les péripéties de la semaine passée s'inscrivent totalement dans cette double logique. Certes il y a eu les déclarations de F. Fillon qui actent le caractère caduc du texte de décret statutaire, mais quant aux autres revendications, le gouvernement n'a rien cédé encore sur la « masterisation/ concours » ni sur le démantèlement des organismes de recherche, et ses reculs sur l'emploi (ce n'est pas rien quant au dogme) n'ouvrent pas sur des recrutements de titulaires sur postes statutaires.

Nos revendications contre le décret « statut des EC » sont perverties : certes le texte connu jusqu'ici disparaît, mais certains principes à l'œuvre dans la version initiale restent entiers dans ce qui a été communiqué vendredi.

Le point « grossier », ce 2 mars sur les quatre dossiers revendicatifs majeurs :

- Master-concours : relevant des compétences du MESR, aucune avancée ;
- Statut des enseignants-chercheurs : des reculs (texte caduc, mais pas ses principes), des avancées pour nos droits,
- Emplois : des avancées mais avec des crédits ouverts qui augmentent la part d'emplois précaires et sans plan de recrutements.
- Organismes de recherche : aucune avancée.

Qu'on en juge (extraits de la page web Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) :

*L'évaluation nationale, garante de la spécificité des disciplines, porte sur l'ensemble des activités. Cette évaluation fonde les décisions de l'établissement en matière de politique indemnitaire et de promotions.*

Le SNESUP exprime un double désaccord ferme et clair : les décisions doivent être celles du CNU -pour moitié au moins-, et pas celles de l'établissement. Les indemnités et primes doivent être réduites et intégrées au salaire.

*Un cadre national définissant les services de référence.* Nous voulons 150 h eq. TD et au delà de ce seuil se déclenche le décompte des heures complémentaires.

*Un référentiel national qui s'imposera aux établissements fixera les équivalences entre les différents types d'activités.* Cela vient d'une exigence du SNESUP au CTPU de novembre, mais il faut en préciser les contours : tutorat, préparation et suivi de stages, responsabilités de formations, d'UFR...

*Une modulation de services acceptée, fondée sur la collégialité et dans un cadre pluriannuel.* Nous tenons au remplacement « modulation » par « allègement de service » d'enseignement. Il reste à envisager des modalités de répartition collégiales d'activités qui ne relèvent ni des BIATOSS (il en faut davantage !) et qui ne sont ni de la recherche (et son organisation) ni de l'enseignement.

L'avancement au grade supérieur est réalisé selon des modalités qui garantissent l'équilibre entre les disciplines et les rôles respectifs des instances nationales et locales. Il doit être fondé sur les effectifs réels des collègues concernés dans les sections du CNU et corriger les

inégalités entre celles-ci. La logique disciplinaire (qui doit prendre en compte la pluridisciplinarité) nationale liée au CNU doit être majoritaire au moins.

Le rôle du conseil national des universités : le décret qui régit le CNU sera modifié... quant à l'harmonisation et à la publicité des critères de qualification, d'évaluation, et de classement pour les promotions. Les pratiques scientifiques et pédagogiques des disciplines en font la singularité ; leur harmonisation est-elle possible voire vraiment souhaitable ? On peut en douter.

Rien n'est mentionné sur les CRCT que nous voulons voir attribuer majoritairement par les sections du CNU, ni sur les PEDR (idem), ni sur les autres primes annoncées que nous voulons dans un premier temps converties et intégrées dans le salaire, rien sur les décharges pour tous les nouveaux EC, rien sur les chaires mixtes-CNRS que nous contestons... Enfin, il convient de réaffirmer la possibilité pour chaque enseignant-chercheur de se voir accorder la possibilité d'intégrer une équipe de recherche de son choix, sans pressions locales ni autoritarisme.

C'est donc une bataille exigeante, plus précise sur les libertés scientifiques, les congés scientifiques, exprimant le refus d'une gestion locale des carrières, le refus de l'alourdissement des services et l'exigence de la collégialité... qu'il convient d'amplifier. Dans la même dynamique le SNESUP entend mettre en échec la dénaturation de la formation des enseignants et l'affaiblissement des masters, comme la fragilisation des organismes de recherche (donc des UMR...et donc de la recherche).

**Le SNESUP a publié les éléments qui rendraient possible l'ouverture de négociations avec tous les acteurs des mobilisations actuelles. Nous l'avons répété très clairement au gouvernement. Désormais, la balle est dans son camp. De son côté, le SNESUP appelle à l'intensification de la grève et aux assemblées générales afin de préparer la réussite des manifestations du 5 mars et des initiatives de la semaine suivante. Il faut obtenir du gouvernement qu'il ouvre d'authentiques négociations sur la base des revendications qui solidarisent l'ensemble des personnels. C'est le sens d'un message unitaire qui se prépare à destination du premier ministre. Si le gouvernement amorce enfin un changement de dispositions, le SNESUP assumera pleinement ses responsabilités dans les discussions comme il le fait dans l'organisation des luttes. Le bureau national du SNESUP de mardi matin appréciera la situation.**